

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 22 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre 2022 à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Saône s'est réuni à la Salle de Conseil, sous la présidence d'Éric BELLOT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été dûment transmis aux conseillers municipaux le 15 septembre 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25

Votants : 27

Présents : Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Florian JEDYNAK, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Florence GAGNEUR, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Roger PEDOJA, Véronique CHIAVAZZA, Gérard PLAISANTIN, Nicolas PASTY, Claire AZEMA, Alain LABAT, Nicole MESSEGUE, Nasser MESSAÏ, Leïla BEN MAHFOUD, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON.

Excusés ayant remis pouvoir : Jérôme JARDIN pour Séverine DEJOUX ; Odile BALTHAZARD pour Anne MOREL.

Absent excusé : Patrick RACHAS.

Absente : Nelly NAVARRO TACHON

A été nommée secrétaire : Leïla BEN MAHFOUD

Objet : Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Éric BELLOT

Auteur : Tiffany THENOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- VU le budget communal,
- **DECIDE** :
 - **De modifier** comme suit le tableau des emplois :

Fermetures :

Nombre	Cadre d'emplois	Temps de travail
1	Adjoint technique	48%
1	Adjoint territorial d'animation	77%
1	Adjoint territorial d'animation	87%
1	Adjoint territorial d'animation	97%
1	Adjoint territorial d'animation	70%
1	Adjoint territorial d'animation	82%
1	Assistant territorial d'enseignement artistique	100%

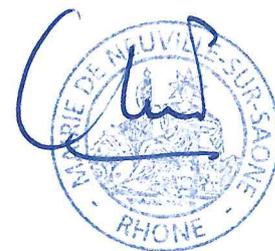
Ouvertures :

Nombre	Cadre d'emplois	Temps de travail
1	Adjoint technique	54%
2	Adjoint territorial d'animation	91%
1	Adjoint territorial d'animation	71%
1	Adjoint territorial d'animation	100%
1	Adjoint territorial d'animation	65%
1	Adjoint territorial d'animation	80%
1	Assistant territorial d'enseignement artistique	17,5%
1	Assistant territorial d'enseignement artistique	37%

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente délibération,
- **De dire** que les crédits correspondants figurent au budget de la commune.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 22 septembre 2022
Le Maire,
Eric BELLOT.



Acte rendu exécutoire après

- Télétransmission en Préfecture le 26/09/2022
- Publication par voie électronique le 26/09/2022